



Domart sur la Luce

EDITION N° 82
de JUIN 2014



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Le mot du Maire

Heureux Epilogue



« Va-t-on voter de nouveau? »

C'est la question que tout le monde se posait. Le Préfet voulait faire annuler les élections. Le courrier Picard annonçait d'ailleurs notre invalidation sans en connaître les tenants et les aboutissants !

Nous n'avions pas peur du résultat, le conseil ayant été élu à une grande majorité.

Le tribunal d'Amiens l'a d'ailleurs reconnu lors de l'audience du 22 Mai dernier. Le jugement rendu le 28 Mai déboute totalement le Préfet !

Durant ces 2 mois d'attente, ou nous avons été mis à rude épreuve, le nouveau conseil Municipal s'est «retroussé les manches» : la réderie et la fête municipale furent une réussite totale, même la météo du dimanche s'était mise ce jour-là au diapason !

Martine Herly, Présidente du comité des Fêtes a bien voulu relever le défi avec nous. Le Comité a été entièrement renouvelé lors de la dernière AG. Cela permet d'envisager un renouveau dans l'organisation des manifestations futures.

Beaucoup de choses ont déjà été mises en place et nul doute que dans les mois à venir, vous en verrez le fruit !

Les vacances arrivent à grand pas ; nous continuons. Les deux classes de l'école seront entièrement renouvelées.

Au nom du conseil je vous souhaite de très bonnes vacances.

Frederic BINET

PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PLU : Ce dernier est arrêté officiellement depuis le 20 Juin 2014.

Cet arrêt de PLU ne prenant pas en compte les dispositions de la loi ALUR (Loi du 24 Mars 2014), il sera modifié après enquête publique sur avis des services de l'Etat et du commissaire enquêteur. Si cette dernière phase se passe sans encombre, le PLU sera terminé vraisemblablement pour le début du 1er Trimestre 2015.

Rythmes scolaires - Rentrée 2014/2015.



Les conseils municipaux du RPI de la Luce viennent de donner la compétence au SISCO afin d'organiser les rythmes scolaires dès la prochaine rentrée.

Les membres du bureau du SISCO vont enfin pouvoir travailler

Les parents seront informés au cours de l'été de la nouvelle organisation.

Employé municipal

Le contrat (CDD) de 6 mois de notre employé arrive à son terme.

Le contrat sera renouvelé pour une période de un an.

Le budget prévisionnel voté en Avril était sur cette base.

Commune de Domart sur la Luce : <http://www.domart-sur-la-luce.fr/>

Adresse courriel : mairie.domartsurlaluce@orange.fr Téléphone : 03 22 42 20 03 Fax : 03 22 42 25 81

Budget communal

Malgré les baisses des aides de l'état, le budget communal est largement positif.

Plutôt que de vous noyer dans les chiffres, sachez que la marge de manœuvre est d'environ : 140 000 €.



Le compte administratif 2013 se présentait ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses : 220 539,54 €

Recettes : 282 690,59 €

Section investissement

Dépenses : 55 825,65 €

Recettes : 67 323,55 €

Affectation au compte 1068 : 45 999,92 €

Vote du taux de fiscalité directe locale pour 2014

Le conseil vote à l'unanimité le maintien des taux pour l'année 2014

Taxe d'habitation : 20,06 %

Taxe Foncière (Bâti) : 10,36 %

Taxe Foncière (Non Bâti) : 28,15 %

CFE : 18,08 %

Budget Primitif 2014

Le budget prévisionnel devant être présenté en équilibre, le conseil réfléchit notamment à renégocier un emprunt afin d'assainir la dette globale due notamment à un gros emprunt !!

Il est adopté à l'unanimité du conseil.

Section de fonctionnement : 422 870 €

Section investissement : 209 229 €

LA VIE DE LA COMMUNE EN IMAGES



La France est en quart de finale de la **Coupe du Monde de football**. Elle le doit sans doute à ses supporters et supportrices !

Merci à ceux et celles qui sont venus partager un bon moment de convivialité autour des membres du nouveau comité des fêtes.

Il n'est pas trop tard pour rejoindre cette équipe de vrais supporters !

Prochaine retransmission sur grand écran le Vendredi 04 Juillet à 18h00 !

Nos adversaires sont prévenus, la troupe de supporters est motivée !



Concours de boules du Samedi 21 Juin

Une 20 d'équipes en doublette étaient venues passer une bonne après-midi, sur le boulodrome municipal.

Commune de Domart sur la Luce : <http://www.domart-sur-la-luce.fr/>

Adresse courriel : mairie.domartsurlaluce@orange.fr Téléphone : 03 22 42 20 03 Fax : 03 22 42 25 81



Les passionnés de moto ont pu apprécier le 15 Juin dernier la démonstration de pilotes

Même si cette discipline est un peu bruyante pour certain, elle permet à beaucoup de vivre leur passion !

Pas de retombées économiques pour la commune mais un juste retour des choses avec la reconnaissance de beaucoup de participants et de dirigeants de les avoir accueillis sur notre territoire !

Des Domedardiens dans la presse locale



DOMART-SUR-LA-LUCE

Une marche ludique et nature

Onze amateurs de nature et de sport, dont trois membres de l'association Gardons la forme, ont participé à la balade nature proposée par le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE de la Somme), mercredi 11 juin. Trois heures de balade sur un parcours de près de 6 km autour du village attendaient les marcheurs, qui ont ainsi longé le terrain de cross jusqu'aux bords de Luce.

Cette balade à Domart-sur-la-Luce était animée par Élodie Gilhodes, jeune guide diplômée de l'école d'ingénieur d'agronomie et de l'environnement, qui a rejoint le CPIE Somme en mars dernier.

Sureau dont on extrait le délicieux sirop, campanules violettes, cardères qui retiennent l'eau entre leurs grandes feuilles et les érables sycomore et leur système de sève brute ou élaborée (autrement dit sève montante et descendante) ainsi que de beaux spécimens de papillons ont été passés en revue tout au long du chemin et n'auront maintenant plus de secret pour les participants de 8 à 72 ans.

► Information sur les prochaines sorties nature prévues dans le Santerre et sur le littoral picard au 03 22 33 24 24.

Points sur les commissions locales

A ce jour, une 12 de personnes se sont inscrites et une réunion s'est déroulée (Patrimoine local).

Les autres commissions locales débiteront à la rentrée de septembre, avec beaucoup de sujets à développer avec votre soutien bien entendu.

N'hésitez pas à vous inscrire...votre avis est important.

Pour rappel, les travaux de commissions sont présentés lors des réunions de conseil pour être examinées et par conséquent être adoptées...ou pas !

Commission des impôts (Obligatoire) (Voir le dernier bulletin)

A ce jour, il n'y a que 2 personnes qui se sont inscrites dans cette commission, il faut 6 titulaires et 6 suppléants ?

Nous lançons donc un autre appel pour venir nous rejoindre, cette commission doit être complète pour la fin du mois de Septembre !

Pour rappel : La commission communale des impôts directs comprend sept membres :

Le maire ou l'adjoint délégué, préside cette commission et six commissaires.

Quelques rappels citoyens et éco citoyens

Tout Français doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie (ou du consulat s'il habite à l'étranger). Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

Si le jeune est mineur, il peut faire la démarche seul ou se faire représenter par l'un de ses parents,

Si le jeune est majeur, il doit faire la démarche seul.

La démarche s'effectue en se rendant à la mairie du domicile, si le jeune habite en France, ou au consulat ou à l'ambassade de France, si le jeune réside à l'étranger.

Les jeunes Français de naissance doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

Les jeunes devenus Français entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.

Commune de Domart sur la Luce : <http://www.domart-sur-la-luce.fr/>

Adresse courriel : mairie.domartsurlaluce@orange.fr Téléphone : 03 22 42 20 03 Fax : 03 22 42 25 81

Stationnement de véhicules sur les trottoirs



Il est constaté au quotidien que de nombreux riverains laissent leurs voitures sur le trottoir, occasionnant par la même une gêne pour les piétons munis de poussettes notamment.

Nous vous demandons donc de veiller à garer votre véhicule sur les banquettes prévues à cet effet, il en va de la sécurité de tous. Des sanctions pourraient être prises dès la rentrée scolaire prochaine si le problème persiste !

Entretien des trottoirs

Pendant l'été, le désherbage des trottoirs est particulièrement nécessaire.



Suite au Grenelle de l'environnement et aux dernières recommandations pour le respect des nappes phréatiques, la commune a décidé de ne plus traiter les trottoirs avec des désherbants chimiques.

L'entretien des trottoirs étant de la responsabilité des riverains, nous recommandons donc à tous de désherber vos trottoirs manuellement, thermiquement ou à la tondeuse s'ils sont enherbés. Nous recommandons également de réduire les produits chimiques sur les fleurs et dans les jardins. Par avance : MERCI.

Elagage des arbres

Les propriétaires doivent élaguer leurs arbres, arbustes et haies, situés en bordure des voies publiques et privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons et que les branches ne viennent pas toucher les câbles E.D.F et téléphonique.



Plantations

Les distances à respecter sont de :

2 m au moins de la limite séparative pour les plantations destinées à dépasser 2m de hauteur;

0,50 m au moins pour les plantations ne devant pas dépasser 2 m de hauteur.

Bruits et nuisances sonores

Bien sûr il y a la circulation automobile et ses nuisances...Mais nous pouvons contribuer à rendre plus paisible notre environnement malgré tout.

« Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. »

CURIOSITE A DOMART SUR LA LUCE



Avez-vous tous remarqué que la Mairie possède un clocheton très élégant, associé à son horloge et à une girouette ? ?!
L'ensemble a été reconstruit en 1924.
Ci-contre. Le mécanisme de commande des horloges et de la cloche !



MANIFESTATIONS A VENIR

Cérémonie du 14 Juillet

Une gerbe sera déposée au monument aux morts de la commune et sera suivi d'un vin d'honneur. Rendez-vous sur la place à 11h30

Commune de Domart sur la Luce : <http://www.domart-sur-la-luce.fr/>

Adresse courriel : mairie.domarturlaluce@orange.fr Téléphone : 03 22 42 20 03 Fax : 03 22 42 25 81